



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT NO 1189

RÈGLEMENT NO 1189 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de logements dans les zones où la protection du milieu naturel est un enjeu;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives au nombre de logements dans les zones de villégiature, ainsi que dans les zones AFT1-8 et Îlot 85;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement no 1189 a été déposé à la séance ordinaire du 8 février 2021 ;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1189 a été effectuée à la séance du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1189 a été effectuée à la séance du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Therrien,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 1189 soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 5 de 8 est modifiée afin que le nombre de logements max soit modifier de 2 à 1 pour les zones: Vill-1, Vill-2, Vill-3, Vill-4, Vill-6 et Vill-11.

ARTICLE 3

La grille des spécifications feuillet 2 de 8 est modifiée afin que le nombre de logements max soit modifier de 2 à 1 pour les zones : AFT1-8 et Ilot-85.


ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme
Ce 16 décembre 2021



Denis Lalumière
Maire



William Leclerc Bellavance
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

Avis de motion :	8 février 2021
Adoption du premier projet de règlement :	12 avril 2021
Assemblée publique de consultation :	5 juillet 2021
Adoption du deuxième projet de règlement :	5 juillet 2021
Demande d'approbation référendaire :	23 juillet 2021
Adoption du règlement :	9 août 2021
Certificat de conformité :	30 septembre 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR :	16 décembre 2021